



## Appel à candidatures 2021 Expérimentation de CJC Avancées

**Le présent appel à candidatures vise à expérimenter des projets de CJC Avancées (CJCA) afin de tester, dans différents contextes, les facteurs qui influencent l'accès aux soins des jeunes, comprendre les conditions de leur efficacité et en proposer des modélisations.**

**Il s'inscrit dans le cadre du projet « Modélisation et déploiement de CJC Avancées », financé par le Fonds de Lutte contre les Addictions, piloté par Addictions France, avec l'appui d'un ensemble de partenaires de l'addictologie (institutions publiques, universitaires, établissements et professionnels développant des CJC avancées, etc.) et un évaluateur externe, l'Agence Phare.**

**Cet appel à candidatures est ouvert à toutes les CJC (ayant une expérience ou non dans le développement de CJCA)**

**Date butoir pour candidater : 29 octobre 2021**



Août 2021



## Sommaire

1-	Préambule .....	2
2-	Pourquoi candidater ?.....	3
3-	Objectifs de l'appel à candidatures .....	3
4-	Cahier des charges.....	3
	4.1 Types de projets attendus .....	3
	4.2 Contenu des projets .....	4
	4.3 Calendrier du projet .....	4
	4.4 Les destinataires du projet.....	4
	4.5 Indemnisation.....	4
5-	Modalités pour candidater .....	5
	5.1 Structures concernées par cet appel à candidature.....	5
	5.2 Nombre de projets de CJCA à sélectionner .....	5
	5.3 Critères d'éligibilité et d'évaluation des candidatures .....	5
	5.4 Modalités de soumission du dossier de candidature .....	6
	5.5 Information sur le comité de sélection.....	7
6-	Calendrier de l'appel à candidature.....	6



# Appel à candidatures 2021

## Expérimentation de CJC Avancées

**Le présent appel à candidature vise à expérimenter des projets de CJC Avancées (CJCA) afin de tester, dans différents contextes, les facteurs qui influencent l'accès aux soins des jeunes, comprendre les conditions de leur efficacité et en proposer des modélisations.**

**Cet appel à candidatures est ouvert à toutes les CJC (ayant une expérience ou non dans le développement de CJCA)**

**Date butoir pour candidater : 29 octobre 2021**

### 1- Préambule

Le présent appel à candidatures s'inscrit dans le cadre du projet « **Modélisation et déploiement de CJC Avancées** » porté par Addictions France.

Ce projet d'une durée de 3 ans, financé par le Fonds de Lutte contre les Addictions, a pour objectif d'**identifier les facteurs qui influencent l'accès aux soins des jeunes en CJC Avancées, d'en proposer une ou plusieurs modélisations et d'en évaluer leur efficacité.**

Cet appel à candidatures intervient au terme de la première année du pilotage de ce projet. Il s'appuie sur les résultats du diagnostic des CJCA existantes en France réalisé entre janvier et juin 2021. Ces résultats sont synthétisés et repris dans le **Guide « Consultations Jeunes Consommateurs Avancées (CJCA) »**.

Dans ce contexte, les CJC sont invitées à proposer des projets de CJCA permettant de répondre aux objectifs définis dans le cadre du présent appel à candidatures. Pour construire leur(s) projet(s), les CJC peuvent s'appuyer sur le Guide « Consultations Jeunes Consommateurs Avancées (CJCA) », qui constitue une boîte à outil. Les dossiers retenus feront l'objet d'une évaluation (quantitative et qualitative) qui sera réalisée par un évaluateur externe.

Vous pouvez retrouver le guide sur : <https://addictions-france.org/>

#### **Qu'est-ce qu'une CJC Avancées (CJCA) ?**

Il s'agit d'une consultation de proximité permettant d'aller à la rencontre des publics cibles, les jeunes, en allant dans les lieux où ils se trouvent<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Extrait de la Circulaire DGS/MC2 no2008-79 du 28 février 2008 relative à la mise en place des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et à la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie



## 2- Pourquoi candidater ?

Les CJC retenues pour cette phase d'expérimentation :

- Bénéficieront d'une évaluation quantitative et qualitative
- Contribueront à améliorer le dispositif des CJC et plus particulièrement des CJC Avancées
- Valoriseront leurs initiatives et leurs expertises en matière de CJC Avancées
- Contribueront à élaborer un plaidoyer pour promouvoir les CJC Avancées

**Les résultats de cette phase d'expérimentation seront valorisés au niveau national via le Guide « Consultations Jeunes Consommateurs Avancées (CJCA) » qui sera mis à jour et publié courant août-septembre 2022.**

## 3- Objectifs de l'appel à candidatures

- Construire et expérimenter des actions favorisant l'accès aux soins des jeunes
- Identifier, parmi les 3 grands axes d'intervention du guide, les facteurs prometteurs pour l'accès aux soins des jeunes
- Identifier les facteurs en jeu dans les phases de pré-implantation et d'implantation d'une CJCA et en comprendre les conditions d'efficacité
- Faire varier les contextes de mise en œuvre d'une CJCA pour comprendre les conditions d'efficacité des facteurs qui influencent l'accès aux soins des jeunes
- Valoriser les initiatives de CJCA des CJC

## 4- Cahier des charges

### 4.1 Types de projets attendus

Les projets de CJCA doivent s'inscrire dans une des deux phases suivantes :

- **Projet de CJCA en phase de pré-implantation : phase dédiée à la construction du partenariat entre la CJC et la structure ou le territoire partenaire** dans la perspective d'implanter une consultation avancée à la rentrée 2022-2023. Les projets s'inscrivant dans cette phase devront concentrer leurs objectifs et leurs actions sur le diagnostic, la rencontre avec le/les partenaire(s) visé(s), la définition des modalités d'intervention partenariales, etc.
- **Projet de CJCA en phase d'implantation : phase dédiée à la mise en place d'une consultation avancée** entre décembre 2021 et juin 2022. Les CJC ayant une expérience ou non dans le développement de consultations avancées peuvent proposer leur candidature pour cette phase. Les CJC peuvent proposer un projet de CJCA dans un lieu dans lequel elles sont déjà implantées. Pour les CJC proposant une implantation dans une nouvelle structure ou sur un nouveau territoire, elles devront témoigner d'un travail partenarial déjà engagé et garantissant que la consultation pourra être opérationnelle à compter de février 2022.



## 4.2 Contenu des projets

**Les projets de CJCA doivent prendre en compte un ou plusieurs axes d'intervention énoncés dans le guide et s'appuyer sur les préconisations établies :**

- Axe 1 : Une meilleure adaptation aux configurations territoriales
- Axe 2 : Consultations avancées à composantes multiples
- Axe 3 : Organisation structurelle et fonctionnelle du partenariat

Le recours à un des axes d'intervention et à ses préconisations doit être motivé par un diagnostic de la CJC.

## 4.3 Calendrier du projet

Les projets doivent se dérouler entre **décembre 2021 et juin 2022**.

***Pour les projets en phase d'implantation, les consultations doivent être opérationnelles (dans la structure ou sur le territoire cible) au plus tard en février 2022.***

## 4.4 Les destinataires du projet

Les projets doivent proposer une pré-implantation ou une implantation dans/sur :

- **Une structure** accueillant des jeunes (établissements d'enseignement et d'apprentissage, structures d'insertion sociale et professionnelle, Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, PJJ, structures d'accueil et d'écoute des jeunes)

Ou

- **Un territoire**

La structure ou le territoire ciblé par le projet peuvent concerner des partenaires déjà « actifs » ou non de la CJC.

## 4.5 Indemnisation

Les projets de CJCA retenus, en phase de pré-implantation et d'implantation, se verront proposer une indemnisation. Cette indemnisation vise à soutenir les temps de coordination et les réunions avec les partenaires.

L'indemnisation repose sur un forfait horaire de 30€/h. Le volume horaire pris en charge est de 133h soit **une indemnisation de 3990€ maximum par projet de CJCA retenu**.

Cette indemnité est proposée spécifiquement dans le cadre de ce projet.

En complément de cette indemnité, les CJCA sélectionnées seront indemnisées pour leur participation à deux réunions nationales (réunion de lancement en décembre et réunion bilan en juin) sur la base du forfait horaire présenté ci-dessus. Les éventuels frais de déplacements associés à ces réunions seront également pris en charge.

Le dossier de candidature ne comprend pas de partie « budget prévisionnel ». Les indemnités seront calculées et versées au regard de l'activité réalisée et dans la limite du montant maximum indiqué.



## 5- Modalités pour candidater

### 5.1 Structures concernées par cet appel à candidature

Toutes les CJC ayant développé ou non des CJC Avancées

### 5.2 Nombre de projets de CJCA à sélectionner

**30 projets de CJCA seront sélectionnés**

Une même CJC peut proposer plusieurs candidatures pour plusieurs pré-implantations et/ou implantations de CJCA.

### 5.3 Critères d'éligibilité et d'évaluation des candidatures

#### Critères de recevabilité

Les dossiers doivent être soumis :

- Dans les délais (cf. partie 6)
- Via le dossier joint à cet appel à candidatures
- Dans leur intégralité

Ils pourront donner lieu à des demandes de compléments d'information ou proposition de modification.

#### Critères d'éligibilité

- Le dossier doit répondre au cahier des charges (type et contenu du projet, calendrier, destinataires)
- Le porteur doit disposer d'un agrément d'éducation nationale si sa demande concerne une pré-implantation ou une implantation dans un établissement de l'éducation nationale
- Le porteur de projet ne doit pas être membre du comité de sélection de cet appel à candidatures
- Les CJC candidates s'engagent à ce que le référent du projet soit disponible le 09 décembre pour participer à la réunion de lancement. Les outils et modalités organisationnelles seront présentés à ce moment-là.

#### Critères d'évaluation

Les dossiers seront étudiés par un comité de sélection qui évaluera les candidatures sur les critères suivants :

- Contenu du diagnostic de la CJC
- Motivations du porteur
- Adéquation entre le diagnostic, les objectifs et les actions
- Prise en compte des axes du guide dans les objectifs et actions proposées
- Résultats escomptés
- Adéquation entre le projet proposé et les moyens humains disponibles au sein de la CJC-CJCA
- Moyen matériel disponible et non disponible au sein de la CJC
- Capacité de réalisation du projet dans les délais impartis

*\* Une attention particulière sera donnée aux projets proposant le recours aux outils numériques (communication et consultation).*



Afin de garantir une représentativité des actions réalisées par les CJCA, le comité de sélection sera vigilant à la diversité :

- Des projets en phase de pré-implantation et d'implantation
- Des structures partenaires
- Des territoires de pré-implantation et d'implantation
- Des profils de CJC

#### **5.4 Modalités de soumission du dossier de candidature**

Le dossier de candidature est à envoyer au plus tard le **29 octobre 2021** à l'adresse suivante (autant de dossier de candidature à envoyer que de projet de CJCA) :

[cjc.avancees@addictions-france.org](mailto:cjc.avancees@addictions-france.org)

Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez adresser vos questions à l'adresse mail indiquée ci-dessus.

L'appel à candidatures et le dossier pour candidater sont également disponibles sur : <https://addictions-france.org/>

#### **5.5 Information sur le comité de sélection**

Le comité de sélection est composé de membres issus d'université, d'institution de santé publique et de fédération.

## **6- Calendrier de l'appel à candidature**

Lancement : 23 août 2021

**Date butoir de dépôt : 29 octobre**

Réponse aux CJC candidates : semaine du 29 novembre

Réunion de lancement avec les CJC retenues : 09 décembre

#### **Complément d'information :**

Les projets retenus en phase de pré-implantation et en capacité d'implanter une consultation avancée à la rentrée 2022-2023 pourront proposer leur candidature pour la 3ème étape du projet (phase de déploiement). Une attention particulière sera donnée à ces candidats.